

Avril 2017 - N° 92

MEMOIRE 2000

EDITORIAL

La voie des associations

Pas plus que les autres associations antiracistes, Mémoire 2000 n'a vocation à intervenir dans le débat politique. C'est la raison pour laquelle elle s'abstient de prendre parti dans le débat ouvert pour les élections présidentielles.

In'est pas question qu'elle change de position, sauf s'il s'agit de se dresser contre la menace que fait peser le Front National sur les valeurs que nous défendons.

Nous étions présents en 2002, sur la Place de la République lorsque cette menace s'est présentée pour la première fois avec la présence de Jean Marie Le Pen au deuxième tour des élections. Nous serions présents, avec la banderole si l'occasion devait se représenter avec Marine le 7 mai prochain.

Quels que soient les espoirs qu'elle suscite ou les désespoirs dont elle se prévaut, il est exclu que nous puissions rallier le Front National qui cultive et entretient l'hostilité à l'égard des immigrés et suspecte les réfugiés, en instaurant une discrimination que constitue la "préférence nationale".

Mais en dehors de cette exclusive, les associations comme les nôtres doivent s'abstenir de prendre parti pour tel ou tel candidat. Est-ce à dire qu'elles ne peuvent profiter de l'occasion pour se faire entendre, alors que la loi leur donne la parole en justice au titre du droit de réponse, comme en présence de provocations à la haine raciale ? Si la campagne devait être l'occasion de dérapages de cet ordre, leur intervention serait justifiée. Mais tant qu'elle se bornera à présenter des projets ou des programmes, elles doivent s'abstenir, sauf à profiter de l'occasion que vont provoquer par la suite les élections législatives pour inciter les candidats à se préoccuper concrètement de la lutte contre le racisme et de la promotion des droits de l'homme.

L'accès à l'égalité et à la citoyenneté passe par les échanges avec les forces vives de la nation que sont les députés. On doit pouvoir compter sur les candidats pour susciter de leur part les réponses et les innovations attendues en la matière. Ainsi par exemple :

*De la suppression du mot "race" dans notre législation dont on s'est borné à adopter le projet en 2013.

*De la rédaction anonyme des curriculum vitæ, pour la recherche d'un emploi.

*Des contrôles au faciès sans que l'identité de leurs agents puisse être relevée.

*De la détection et de la répression du négationnisme des génocides.

*De la mise en place effective de la "réserve citoyenne" et de la place que nous devrions occuper dans les établissements scolaires.

S'agissant de notre activité spécifique, qu'est-ce que Mémoire 2000 aurait à demander ?

*Que la provocation à la haine et à la violence raciale et le négationnisme soient traités comme des délits de droit commun et non comme une exception à la liberté d'expression.

*Que les discours racistes soient intrinsèquement considérés comme des délits en dehors même de toute injure, diffamation ou provocation.

*Que le parlement mette enfin en application la décision cadre du conseil des ministres de l'Union européenne du 28 novembre 2008 qui prévoit que devraient être poursuivis la négation, la banalisation grossière, la minoration outrancière comme la glorification et la sanctuarisation de tous les génocides, sans qu'il soit nécessaire d'établir qu'ils comportent un appel à la haine.

*Que les subventions accordées par les pouvoirs publics aux associations soient réparties en considération de l'intérêt et du mérite des actions qu'elles ont entreprises.

*Que les membres de l'enseignement (professeurs, directeurs de collèges et professeurs), soient incités à accueillir dans leurs établissements les interventions des associations qui par leurs initiatives et actions culturelles, mémorielles développent les valeurs de la citoyenneté et de la laïcité.

*Que soient reconnus et mis en œuvre les droits universels de l'humanité et désigné par les Nations unies un représentant de l'humanité.

Toutes mesures qui ont été adoptées par l'assemblée générale de Mémoire 2000 dans le cadre d'un plan triennal en décembre 2016.

S'ils en étaient tous d'accord, il resterait à harmoniser les positions et à se faire entendre à l'occasion de la discussion et des travaux parlementaires à l'Assemblée Nationale.

Ainsi Mémoire 2000 participerait concrètement et utilement à la vie de la cité, sans pour autant prendre parti pour l'un plutôt que pour l'autre, tout en ayant voix au chapitre, en choisissant la bonne voie : celle des associations.

Bernard Jouanneau

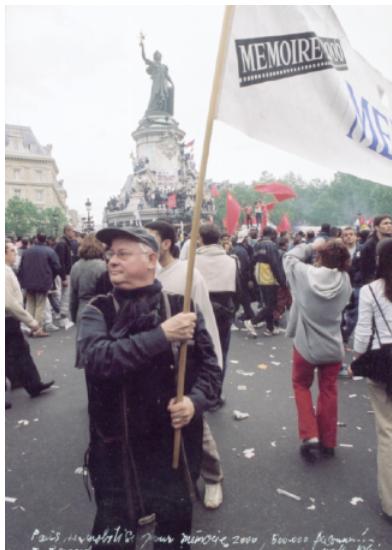


Photo William Marin

N O S S E A N C E S

M u s t a n g



Grande affluence pour ce film. C'est l'histoire de cinq sœurs élevées par leur grand-mère et leur oncle dans une région reculée de la Turquie. La classe finie, elles traînent sur le chemin du retour, jouent avec une bande de garçons, montent sur leurs épaules. Une voisine les dénonce. L'oncle est furieux. Les filles seront privées de sortie. La grand-mère décide de les marier au plus vite. Chacune à sa façon essaie d'y échapper.

Séance du 13 décembre 2016

Thème : la condition féminine

Débatrice : Carol Mann, sociologue

La discussion s'engage. Carol Mann : "Qu'est-ce qui vous a le plus déplu ?" Une fille : "Leur vie est horrible, elles n'ont pas d'amies, elles subissent des mariages forcés, leur grand-mère les tape". La débatrice demande ce qu'elles ont fait de mal. Pour un garçon, elles ont volé des pommes. Mais pour un autre : "Elles provoquent les garçons, elles se caressent en montant sur leurs épaules". Réaction vigoureuse des filles : "Qu'est-ce qu'elles faisaient de mal ? C'est un jeu." Carol Mann : "Les gars vous êtes complètement obsédés, vous ne pensez qu'à ça et vous accusez les filles". Un garçon : "C'est parce qu'on est des paquets de testostérone !" Carol Mann : "Vous êtes macho. Pour vous la sexualité des filles c'est mal mais celle des garçons c'est normal !"

Une fille : "Si on enferme les filles c'est pour leur bien, pour qu'elles fassent pas des mauvais trucs avec des mauvaises personnes". La débatrice : "Tu crois, toi, que tu as vraiment besoin qu'on t'enferme pour ne pas faire de bêtises ?" Une autre fille : Les mariages forcés elle déteste. "Ils se connaissent pas. Ils prennent le thé une fois et c'est décidé. Ils vont se marier".

Plusieurs garçons continuent à penser qu'il faut enfermer les filles parce qu'elles sont trop jeunes. La débatrice : "Pourquoi c'est normal d'enfermer les filles et pas les garçons ?". Le débat tourne autour de l'âge des premiers rapports entre garçons et filles. Mais une professeure intervient : "Ce n'est pas le sujet du film. Le personnage de la plus jeune des filles, celle de 13 ans, est splendide. Ce qu'elle veut, c'est la liberté. Le débat, c'est la conquête de la liberté pour les filles". Vifs applaudissements.

Une fille évoque le viol commis par l'oncle sur sa nièce et sa violence effrayante lorsqu'il est en colère. Une autre demande pourquoi la grand-mère n'empêche pas cela. Carol Mann : "C'est à cause de l'atmosphère de terreur dans la maison. Lorsque ça arrive, tout le monde a peur de la violence de l'homme. Dans les cas d'incestes familiaux en France, c'est pareil, on ne dit rien, on a peur".

Une fille demande : "Pourquoi les femmes sont toujours en infériorité et les hommes en supériorité. C'est quoi l'origine ?" Les garçons arguent de la supériorité physique. "Déjà les hommes préhistoriques, c'est eux qui chassaient". Carol Mann rappelle que les femmes chassaient et nourrissaient la communauté lorsque les hommes partaient traquer le gros gibier. Elle propose un exercice. Elle charge tous les sacs à dos des élèves sur les épaules d'un garçon : "Avec tes 15 kilos sur le dos accroupis. C'est pas facile, hein ? C'est ça la vie des femmes enceintes. Tu ne crois pas qu'il faut être forte ? L'histoire de la force physique, c'est un peu bidon. Dans une société patriarcale une femme ne compte que si elle a un fils. Avoir un fils, c'est obtenir une place dans la société".

Les questions sont encore nombreuses. Carol Mann accepte une dernière intervention d'un garçon rouge d'émotion : "Moi, je veux dire, on parle de tout ça, on ne l'a pas vécu, c'est pas pareil si on le vit...."

- Tu as raison, ce n'est pas notre expérience. C'est différent si on l'a vécu répond Carol Mann qui propose aux élèves de venir prolonger l'échange dans leur collège.

D E B A T S

Elle s'appelait Sarah



C'est l'histoire de la petite Sarah envoyée au Vel d'Hiv avec ses parents, sans son petit frère qu'elle a caché dans un placard, pensant ainsi le sauver.

Larissa Cain, notre débatrice, n'est pas une rescapée du Vel d'Hiv mais une survivante du ghetto de Varsovie.

Séance du 254 janvier 2017

Thème : la Shoah

Débatrice : Larissa Cain

Elle commence son récit par quelques rappels d'histoire. Hitler, dès 1933, met en application son programme : la race germanique, descendant des Aryens, est une race "supérieure" qui a des droits sur les races "inférieures". La race juive étant la plus "inférieure" il faut l'éliminer. Pourtant, précise Laïssa Cain, cette histoire de race est un mythe. Nous avons tous, quelle que soit notre couleur de peau, les mêmes constantes biologiques dans le sang.

Septembre 1939, c'est l'invasion de la Pologne. Dès le mois de Novembre on impose aux Juifs le port d'un brassard blanc avec une étoile bleue et on leur supprime le droit à l'éducation. Avec l'occupation de Varsovie le 28 Septembre 1940, la pression sur les Juifs s'accroît : le 16 novembre on les parque dans un ghetto dont on leur fera construire les murs de trois mètres de haut.

En fait, il y a deux ghettos, le petit ghetto et le grand ghetto. Ils diffèrent seulement par leur taille. Impossible de passer de l'un à l'autre, ce qui empêche de s'entraider ou de se réunir pour résister. Par chance, l'appartement des parents de Larissa est sur l'emprise du ghetto. Ils n'ont donc pas à déménager. Par contre ils hébergent famille et amis et se retrouvent jusqu'à huit dans leur minuscule appartement. Larissa y est restée de Novembre 1940 à Décembre 1942. Elle réussit à s'en échapper toute seule, à 10 ans, en montant par une longue échelle en haut du mur de séparation et, morte de peur, en sautant dans la neige où un oncle l'attend. Au détour d'une phrase on apprend que sa mère est morte d'une dysenterie et que son père a été arrêté sans qu'on n'ait plus jamais de ses nouvelles. C'est donc une petite orpheline qui est trimballée de famille d'accueil en famille d'accueil jusqu'à ce qu'on l'envoie en France en 1946. Ce qui l'a sauvée, dit-elle, c'est le système éducatif de la France où, quelque soit sa nationalité, on est pris en charge par des professeurs qui savent vous encourager et vous permettre de vous réaliser.

Les élèves posent quelques questions : y avait-il du marché noir ? du cannibalisme ?

Larissa Cain : "Je ne peux pas vous répondre, j'étais trop petite. Quand on meurt de faim tout est possible, probablement."

Un adolescent noir demande : "Dans votre vie, avez-vous eu l'occasion d'avoir des affinités avec un Juif ?" Stupéfaction de tous. Le temps de reprendre son souffle : "Mais JE suis juive ! J'ai des affinités avec des Juifs mais tout aussi bien avec des non Juifs. Les affinités c'est mystérieux. Il est important dans la vie de ne pas se cantonner à un petit cercle, de rencontrer des gens de toutes sortes pour mieux comprendre le monde où nous vivons."

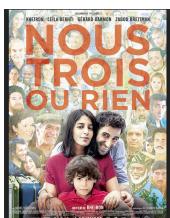
Certes, contrairement aux prévisions, ce n'est pas du Vel d'Hiv qu'on aura parlé, mais la rencontre avec un vrai témoin, une petite fille de 10 ans dans le ghetto de Varsovie, quoi de plus frappant pour nos élèves ? Ils en garderont le souvenir à jamais.

A la question sur les "affinités" avec un Juif, peut-être pourrait-on essayer d'y répondre en organisant un débat avec ces jeunes qui n'entendent, dans leurs familles et ailleurs, que des propos antisémites : Qu'est-ce qu'un Juif ? Est-il si différent de moi ?

Hélène Eisenmann

N O S S E A N C E S D E B A T S

Nous trois ou rien



Une centaine d'élèves, certains depuis peu de temps en France sont présents. Le réalisateur, Kheiron, raconte dans ce film, l'histoire de ses parents, Hibat et Fereshteh, exilés d'Iran. Le film commence sous le régime du shah. Hibat devient un héros car il refuse en prison de manger le gâteau d'anniversaire du shah.

Séance du 24 février 2017

Thème : l'intégration

Débatteurs : M et Mme Mitterrand (professeurs d'histoire)

Après la révolution, et le régime autoritaire et théocratique de Khomeiny, la famille s'exile en France. La suite se situe en Seine St Denis. Les parents de Kheiron s'impliquent fortement dans la vie locale. Le sujet est traité sur un mode comique, malgré les scènes violentes au début, l'humour allège le propos.

Le débat démarre aisément.

Un garçon : Pourquoi a-t-il refusé de manger le gâteau dans la prison ?

Un autre : Ça veut dire quoi, le gâteau du chat ?

Mr Mitterrand : Le shah, c'était un roi et si le peuple marquait son mécontentement, il mettait les gens en prison. Hibat refuse de manger le gâteau du shah pour montrer son opposition. Du coup, il est très respecté.

Un garçon : Pourquoi il est allé en France, alors ?

Le débatteur : Le peuple avait chassé le shah mais à sa place c'est Khomeiny. Un autre pouvoir autoritaire qui ne veut pas de démocratie.

Une élève : le shah, c'était un musulman ?

La débatrice : Oui, un musulman modéré, qui ne gouvernait pas avec la religion. Vous avez vu ce qui change en Iran avec Khomeiny ?

Plusieurs : "les femmes se voilent." "La musique est interdite".

Une professeure : Pourquoi Hibat part en France ? Parce qu'il risque la mort avec son fils et sa femme, en Iran. Avez-vous compris quel est ce petit cachet qu'il jette lorsqu'il quitte l'Iran ?

Une voix : C'est l'image de son passé qu'il laisse derrière lui quand il quitte son pays. Une autre : c'était un cachet pour se suicider ?

La débatrice : Oui, c'est ça, du cyanure. S'il est pris, il le croque et il meurt. Pour ne pas dénoncer les autres sous la torture.

Un garçon : Pourquoi elle appelle son père et dit qu'elle ne reviendra pas ?
Le débatteur : En France, ils ont un statut de réfugié politique. Ils ne sont plus en danger. Ils participent à la vie de la cité. Cette solidarité, ils la rendent à leur quartier. Que vont-ils apporter, d'abord aux femmes ?

Une fille : A être heureuses, à sortir, à avoir la belle vie.

Une élève réalise : cette histoire en fait, c'est un petit qui raconte l'histoire de son père ?

Sa professeure : Oui, le bébé qui quitte l'Iran avec ses parents, c'est lui qui raconte l'histoire, lui qui fait le film et qui joue le rôle de son père.

La débatrice : Ses parents étaient militants, Kheiron a été éducateur.

Un élève : on voit comment il parle aux 3 jeunes assis à côté du centre culturel où on a cassé les vitres. Au début, ils s'en moquent.

Une fille : mais après, Hibat leur montre que cet endroit, était pour eux.

Une professeure : vous avez entendu le message d'Hibat à Elyes, le délinquant qui a été en prison : "Il n'est pas trop tard". On apprend plus tard qu'Elyes après un autre séjour en prison, est devenu un éducateur. Il a un travail, une famille.

La débatrice : Chacun doit prendre sa place dans la cité.

Une fille : On voit pendant la fête il y a des grandes photos de chacun accrochées sur les murs du quartier.

Un professeur : On n'est jamais condamné à l'échec. Avec ma classe de 3ème, nous faisons un atelier d'écriture de chansons. Le thème c'est l'exil. L'idée c'est de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

La débatrice conclut : Kheiron a commencé comme ça, il a fait du théâtre. Il a gardé la faculté de mettre de l'humour autour de chaque chose triste. On dirait que ce film d'intégration réussie a touché ce public.

Jacinthe Hirsch

Le Havre



2 classes de 4° et une UPE. Ces élèves, en France depuis peu, sont en classe d'accueil.

"Le Havre" présente la rencontre entre Marcel Marx, cireur de chaussure, et Idrissa, enfant échappé d'un container dans le port éponyme. La police le recherche, Marcel, aidé des voisins de ce quartier populaire, aide Idrissa à gagner l'Angleterre.

Séance du 14 mars 2017

Thème : l'immigration

Débatrice : Isabelle Cejars-Jenoc, responsable migrants mineurs à Amnesty International

Kaurismaki écrit des dialogues précis, sans affect, tout se dit dans les regards et la construction du film.

Le débat s'ouvre avec la remarque candide d'un 4° "Je m'attends à ce que le petit il va faire un câlin au monsieur."

La débatrice : "Cette situation de jeune migrant n'a rien d'exceptionnel, il y a 28 millions de personnes qui quittent leur pays. La moitié de ces migrants sont des enfants".

Une élève d'UPE témoigne : "Moi madame j'ai vécu la même chose. Partir sans savoir où tu vas, arriver dans un endroit où tu ne connais personne. Tu ne peux pas expliquer une chose pareille, c'est terrible. Ce film est très important pour moi. Je pense que ça va faire progresser." La salle applaudit.

Une fille demande si c'est tous les jours que les policiers laissent les enfants partir comme dans ce film. La débatrice : "C'est un mineur isolé étranger. En France, la loi les protège, théoriquement. Ça n'est pas facile. L'enfant doit faire la preuve qu'il est seul et vraiment mineur. Beaucoup d'enfants se retrouvent à la rue parce qu'ils ne peuvent pas prouver qu'ils sont mineurs isolés. En France, il y a environ 9000 mineurs étrangers. À Paris, beaucoup d'enfants dorment à la rue. Les associations, les bénévoles leur viennent en aide."

Un garçon veut comprendre la dernière scène où le commissaire s'assied sur la cale dans laquelle l'enfant est caché : "Le commissaire ferme les yeux. Pourquoi il ne dénonce pas l'enfant ?" "Le metteur en scène est persuadé qu'il y a du bon dans chaque être humain."

D'autres questions : "Comment a fait Idrissa, pour rencontrer le monsieur ?" "Pourquoi il est hors-la-loi alors qu'il aide ?" Et de nouveau : "Pourquoi quand le commissaire a vu le petit, il ne l'a pas arrêté ?"

Une intervenante : "Le commissaire donne l'impression d'être méchant, en réalité il protège Idrissa depuis le début. Lorsqu'Idrissa s'enfuit il empêche le policier de lui tirer dessus. Plus tard il prévient Marcel que les policiers vont l'arrêter. Il ne veut pas faire souffrir les innocents. Le mauvais personnage, c'est le voisin qui dénonce Marcel Marx."

La débatrice lit le poème d'un soudanais qui a perdu deux amis pendant la traversée. Il s'est retrouvé à 15 ans à la rue. Il a écrit ce poème pour ses amis morts. Autre moment d'émotion.

Deux intervenants expliquent pourquoi les migrants sont poussés à partir, les guerres, les menaces sur leur vie mais aussi les famines.

Un professeur de Thiais : "Nos élèves ont travaillé sur le sujet. C'est leur thématique de l'année : les parcours migratoires. Ils ont suivi le parcours de migrants venant de différents pays. Merci pour cette séance qui prolonge notre travail."

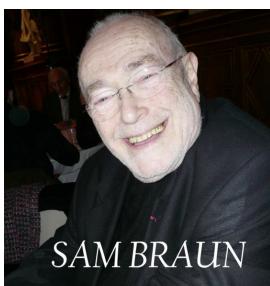
Le débat a navigué entre le thème des migrants et l'explication du film. Le public a apprécié. Les élèves vont envoyer leurs réactions à ce film.

Jacinthe Hirsch

Sortir du silence d'Auschwitz : La dignité contre l'inhumanité

Personne ne m'aurait cru, alors je me suis tu.

Vendredi 27 janvier 2017, 70° anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, le témoignage de Sam Braun, est présenté au théâtre de l'épée de bois, mis en scène et interprété par Patrick Olivier. Mémoire 2000 y était.



SAM BRAUN

Comment dire l'irreprésentable d'une barbarie planifiée et accomplie à l'abri des regards ? Comment évoquer, 70 ans après, transmettre la mémoire de tous ces êtres traqués, soumis aux pires conditions de survie afin qu'ils deviennent non humains, objets voués à la destruction ? Le témoignage de Sam Braun, rescapé des camps de concentration et d'extermination, survivant à la

marche de la mort, témoignage recueilli 60 ans après le retour d'Auschwitz, nous est présenté dans une mise en scène retenue qui s'efface devant la force des mots que Sam Braun a pu extraire de ce long silence pour dire l'insoutenable.

Sam Braun a été arrêté et déporté à Auschwitz avec sa famille par le convoi du 7 décembre 1943. Il avait 16 ans. Ses parents, sa petite sœur sont immédiatement gazés. Sam Braun est envoyé à Buna Monowitz, Auschwitz III. Il survit. En janvier 1945, le camp est évacué, commence alors la marche de la mort. Sam Braun échappe plusieurs fois à la mort. Epuisé il parvient à Prague où il est délivré par des résistants tchèques.

A son retour en France, il se tait, comme de nombreux déportés revenus. En 1945, personne n'était prêt à entendre la parole des "revénants". Après une période de dépression, il fait ses études de médecine mais s'enferme dans le silence en même temps qu'il efface son passé de déporté.

Cependant, Sam Braun, 40 ans après, cède à l'insistance d'une amie professeure de lycée et accepte de témoigner devant ses élèves. Un matin prenant conscience de son âge, il se dit : "Tu es un lâche, mon vieux, car si tu ne vas pas parler aux enfants, c'est uniquement parce que tu ne veux pas souffrir. Tes parents, ta petite sœur et tous ceux qui sont morts là-bas, sont donc morts pour rien." Il ajoute : "Non pas

qu'il faille donner une justification à la mort de mes parents et de ma petite sœur...." Mon devoir m'est alors apparu clairement : je devais utiliser cet événement horrible pour essayer de rendre service aux jeunes, en leur permettant d'ouvrir les yeux sur le monde et la folie de certains hommes..."

Après 20 ans de témoignage, il rencontre un professeur, Stéphane Guinoiseau. Celui-ci lui demande d'enregistrer des entretiens afin que sa parole demeure. C'est ainsi que ce texte lui survit.

Après ce lent processus de retour, Sam Braun peut expliquer comment cette mise à l'écart a été nécessaire pour réussir à vivre : "Je ne suis maintenant ni la victime, ni le héros d'une histoire malheureuse.....Mais pour arriver à cette normalité, je suis resté quarante années dans le silence d'Auschwitz".

Dans cette petite salle de la cartoucherie de Vincennes, Philippe Olivier est seul en scène, entre une tombe et un rocher. L'insoutenable récit est suspendu par moments, par un violon et un accordéon, discrets, ils répondent dans une houle de douceur à la barbarie des images d'archives sur la porte du fond de la scène. Puis le noir revient et Patrick Olivier reprend le fil du récit insoutenable. Le crescendo de l'atroce suit la chronologie effroyable de ce qui a eu lieu. Pourtant, ce qui frappe dans ce témoignage, c'est la sobriété et la pudeur.

Sam Braun n'est plus, mais avant de mourir il a enregistré un message aux collégiens et lycéens, Patrick Olivier, à la fin du spectacle, lui cède la parole. Le visage bienveillant de Sam Braun apparaît sur l'écran : "J'aurais voulu être avec vous pour partager un passé. Mais je n'ai pas pu, je le regrette bien." Toute la force et la délicatesse de ce témoignage sont déjà dans ces mots : "partager un passé".

Survivre au pire, se taire pendant quatre décennies, puis réussir à témoigner pour donner confiance en l'homme aux générations futures, tout cela est au cœur de cette représentation. On en sort bouleversé avec l'espoir que ce témoignage atteindra les générations futures.

Jacinthe Hirsch

"Réflexions sur l'antisémitisme" *sous la direction de Dominique Schnapper, Paul Salmona et Perrine Simon-Nahum, (éd. Odile Jacob, 2016)*

Depuis une dizaine d'années, la France connaît les actes antisémites les plus graves depuis la seconde guerre mondiale (hormis les attentats pro-palestiniens), cela dans un climat délétère où des slogans tel "mort aux juifs" sont scandés lors de manifestations et où des célébrités se répandent sur Internet, notamment Twitter, en invectives antisémites effrayantes... C'est ce contexte qui a conduit le MAHJ et la BNF à organiser en mars 2016 le colloque "L'antisémitisme en France – XIX^e-XXI^e siècle" réunissant chercheurs et acteurs de terrain qui a nourri ce livre. La vingtaine de contributions mettent en perspective historique et sociologique la spécificité, la plasticité et les invariants de l'antisémitisme français, depuis les années 1890, jusqu'à la réapparition de l'antisémitisme contemporain dont les chercheurs tentent de saisir les filiations et la singularité.

Relevons plus particulièrement la contribution d'Emmanuel Debono sur le pic d'antisémitisme lié à la crise des Sudètes et les accords de Munich (1938), où les juifs furent accusés de vouloir la guerre et d'être favorables à l'Allemagne nazie... Celle de Joëlle Allouche-Benayoun sur l'antijudaïsme dans l'Algérie coloniale, avec l'étude du trop méconnu pogrom de 1934 à Constantine (25 morts), fomenté par des antisémites français et commis par des musulmans... La contribution de Valérie Igounet éclairant 70 ans

de négationnisme, depuis Bardèche, Garaudy, Faurisson jusqu'à Dieudonné aujourd'hui, qui réunit antisémites d'extrême-droite et d'extrême-gauche et les antisionistes, nombreux dans les quartiers populaires. Celle de Jean-Pierre Obin, Inspecteur général de l'Education nationale, dont le rapport de 2004 sur l'antisémitisme dans les quartiers populaires fut passé sous le boisseau, et le déplacement massif des élèves juifs des établissements publics de ces quartiers vers d'autres écoles.

Celle de Georges Bensoussan qui conclut que l'enseignement de la Shoah (y compris les visites à Auschwitz) n'est pas un instrument très efficace aujourd'hui...

L'étude de l'antisémitisme français contemporain ne signifie nullement adopter un point de vue qui verse dans le déterminisme culturel, en particulier pour les Français de culture musulmane. L'antisémitisme français a une longue histoire, et il réapparaît avec force chaque fois que la société est fragilisée, dans son économie et dans ses institutions politiques. Il est la maladie de notre démocratie, dont il vise à saper les fondements et à nier l'égalité et la fraternité qui sont au cœur du pacte républicain. L'antisémitisme n'est pas le problème des juifs, il concerne chaque Français et il est le problème de tous les citoyens.

Rose Lallier

Racisme anti-chinois

Depuis quelques années, les violences ont augmenté de façon sidérante à l'encontre des Chinois, des Asiatiques de Paris et de sa banlieue. Mais les pouvoirs publics n'ont pas l'air de trouver cela inquiétant. Les associations soi-disant anti-racistes (subventionnées par l'Etat) ne s'alarment guère : ceci n'est pas un problème.

Ce racisme n'a pas de fondements idéologiques ou historiques, il est plutôt conjoncturel, c'est simplement une manifestation de méfiance envers la population d'une nouvelle grande puissance dont on sait finalement peu de choses. Pour le président de la LICRA, le tiers gagnant de la lutte contre le racisme reste les "valeurs sûres" que sont la communauté musulmane, les noirs et les juifs. Donc, ne nous affolons pas, et circulez, il n'y a rien à voir !

Que l'on nous permette de voir les choses autrement : ce racisme anti-chinois est bel et bien présent chez nous, où existent déjà des tas de blagues douteuses du type "les chinois ne se sentent plus bridés", et "rire jaune" comporte aujourd'hui une connotation xénophobe et raciste incontestable. Crainte diffuse de la concurrence chinoise, présence chinoise qui se manifeste plus qu'avant, rapports ambivalents avec les autres populations immigrées : ce sentiment de xénophobie légère est lié à un phénomène d'envie, du fait d'une certaine réussite économique des Chinois qui, en période de crise, commencent à apparaître comme des boucs émissaires. Alors que, si les Chinois qui vivent en France conservent quelques éléments de leur culture d'origine, ils ont nettement tendance à adopter la culture française, si bien que les demandes de naturalisations sont de plus en plus nombreuses.

Il y a quelques mois, une recrudescence de ces violences a entraîné le décès d'un ouvrier chinois à Aubervilliers. Chaque jour, on recense une vingtaine d'agressions de Chinois. Agressions qui sont le fait de jeunes descendus des cités. Si bien que le maire communiste d'Aubervilliers reconnaît alors un "racisme ciblé". Et pourtant, une fois de



plus, les associations prétendument antiracistes (LICRA, MRAP, Ligue des Droits de l'Homme) sont demeurées aux abonnés absents. Bien sûr, cette communauté asiatique attise les convoitises : diable, voilà des gens qui travaillent d'arrache-pied, se comportent avec discrétion, scolarisent scrupuleusement leurs enfants pour œuvrer à leur réussite sociale. Assimilés, travailleurs, ils dérangent une certaine population qui, par jalouse, bêtise, racisme aussi, leur fait porter le chapeau de son échec. Dans certains quartiers, la réussite dérange. D'autant plus que les Chinois ont (à tort ou à raison, peu importe) la réputation de porter sur eux de l'argent liquide. Alors, évidemment, c'est moins difficile et plus tentant que de vendre du shit : là, on a directement le fric, avouez que c'est pratique et alléchant ! En outre, les feux de poubelles, les voitures vandalisées, les barres de

métal, les mortiers même, tout est bon pour "punir" ces travailleurs qui dérangent. Le quartier de Belleville et les cités des banlieues nord (comme Aubervilliers) sont les principaux champs d'action. Et devant toutes ces violences, que font les associations anti-racistes ? Rien ! Le pauvre Monsieur Deng Chaolin l'ouvrier d'Aubervilliers qui y a laissé la vie, ne sera jamais célèbre. En outre, on n'est pas près de voir, dans les éventuelles et rares manifestations, des pancartes avec "yellow lives matter". Puisqu'on vous dit que cela n'existe pas, que ce sont des phénomènes sans gravité.

On va donc de lâcheté en démission, et je suis sûr que bientôt on nous dira que "les Chinois l'ont bien cherché", que "ce n'est pas grave"... Air connu, mais air vicié, quasiment irrespirable ! Il est des moments où l'on a du mal à être Français...

Guy Zerhat

Trois débattrices ...

Pour la première fois, nous avons projeté un film dans un Collège de grande banlieue (Courbevoie). Cela sur trois demi-journées, avec trois débattrices différentes (et excellentes).

- La première était Mme Baba-Aïsa, remarquable comme toujours. Le film traite du harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes du Caire. Cette séance a été la plus intéressante, avec des élèves attentifs et plutôt curieux. Ils ont bien réalisé que dans certains pays les femmes sont victimes d'une éducation sexiste, sous l'influence de la société et de la famille. Un viol est moins puni qu'un vol, et la femme qui se rebelle contre ces pratiques est méprisée. Notre débattrice leur a bien martelé que les femmes ont droit à la dignité, à la liberté et à l'égalité. En France, la loi sur le harcèlement sexuel ne date que de 2013. Toutefois, dans les relations hommes/femmes, il persiste des inégalités, à commencer par l'école, lors de la récréation, qui se poursuivent dans la famille et l'espace professionnel. En Egypte, rien n'a changé dans les mœurs, mais l'Etat a franchi une première étape : l'agression sexuelle est punie d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à 5 ans. En résumé, élèves curieux et attentifs, posant de bonnes questions.

- L'après-midi, la débattrice était Madame Carole Mann. Séance assez décevante, avec des élèves très indisciplinés, d'où l'intervention fréquente (et assez inefficace) de leurs professeurs. Quelques interventions intéressantes : si les filles restent muettes devant les tentatives d'agression, même verbales, c'est par timidité, parce qu'elles n'osent pas parler. Des préjugés sont tombés : par exemple, alors que souvent on dit que la femme qui porte des tenues trop courtes est vite catégorisée comme "pute", dans le film, la femme agressée qui veut se venger est une femme voilée ! Sont alors passés en revue le viol, la répudiation et les lois religieuses, les préjugés, la censure (le film a été longtemps interdit en Egypte !). Et nos élèves ont appris que dans certains pays nordiques, le congé de maternité est le même pour les hommes et pour les femmes, alors qu'en France, on a attendu 1945 pour que les femmes votent !

- Le lendemain matin, troisième séance, avec comme débattrice notre très chère Jacinthe Hirsch. Les filles ont été plus participantes que les garçons. Tous ont apprécié l'attitude du commissaire, qui vient d'être père d'une fille, et qui comprend d'autant mieux la gravité du harcèlement sexuel, dont pourrait être victime sa propre fille. Tous ont admis que le réalisateur du film s'était fixé pour enjeu de faire changer les préjugés qui voient la femme comme responsable des agressions quelle subit, et porte le déshonneur sur sa famille si elle porte plainte.

Pour résumer, si notre intervention a pu faire réfléchir quelques élèves, garçons et filles, nous aurons touché notre salaire.

Cette expérience a certes été profitable et utile, mais nous ne saurions la renouveler. Outre les difficultés logistiques, les élèves, dans leurs établissement, sont agités et indisciplinés, alors que dans notre belle salle parisienne, ils sont sages, curieux et disciplinés, heureux de sortir de leur "boîte" et d'être à Paris.

Un grand merci à nos trois débattrices pour leur courage et leur compétence.

Guy Zerhat

G E N O C I D E S : **laisser et rendre sa place à la parole**

Le colloque du B'nai Brith auquel Mémoire 2000 a pris part le 5 mars a été l'occasion de rendre sa place à la parole, comme instrument de la mémoire, de la transmission et de la prévention des génocides. Elle entretient mieux que tout autre la mémoire qui tend à s'estomper.

Cette parole dont Sam Braun s'est affranchi pendant 40 ans devant de la prendre (voir l'art de J Hirsch) nous est revenue comme une nécessité dès le début des travaux avec R. Waintraut (auteur de "Sortir du génocide") qui aborde le traumatisme des victimes qui ne peuvent s'en sortir que par la parole : celle des témoignages en public qui leur permet de "se ramener à l'humain" après qu'ils aient entrevu et affronté la mort (A. David) : la leur, celle de leurs familles, celle de leur peuple et tout compte fait celle de l'Humanité.

Cette invitation pressante trouve ici son expression saisissante : "Il faut envelopper les morts dans le linceul des mots." Tous insistent sur la nécessité de permettre aux survivants de se raconter pour eux-mêmes, comme pour l'humanité, afin qu'elle n'oublie pas.

Quant à la transmission qui doit s'effectuer par le travail de mémoire accompli par les historiens en nombre présents à la tribune : M. Kabanda, Y. Ternon, et R. Kevorkian, B. Adjemian, V. Duclert et D. Gakunzi, dont on retrouvera les interventions éclairées dans les actes du colloque. Ils admettent tous que la recherche historique doit rester libre, mais ils prennent soin de le distinguer du "devoir de mémoire" qui reste équivoque. Yves Ternon (voir "L'anatomie d'un crime") qui porte la parole au nom de tous depuis 50 ans, qui énonce les cinq composantes : la destruction physique, la désignation d'un groupe humain, l'étendue du groupe et le délit d'appartenance, et l'intention criminelle qui se traduit par la volonté de détruire le groupe par la mise en œuvre d'un plan concerté, n'a pas de mots assez durs pour condamner

les négationnistes qui cherchent à effacer ces critères qui permettent de caractériser les génocides : qu'il s'agisse de Faurisson ou de J.M Le Pen, en leur reprochant de continuer les génocides qui à cause d'eux, "ne se terminent jamais".

Le seul moment où il fallait se taire : celui lors duquel on a vu des images insoutenables de l'accumulation des cadavres Tutsis entassés et mutilés en plein air. C'est ici le langage du photographe (Giulia Kessous) qui nous restitue des images qui parlent d'elles mêmes, mais aussi celui des bandes dessinées actuellement présentées au Mémorial de la Shoah qui rendent la mémoire accessible aux plus jeunes.

Quant à la prévention dont on se préoccupe depuis 1948, le recours à la justice internationale devra attendre 1945 avec le TPMI de Nuremberg, on doute fortement qu'il ait atteint son but. Tout au moins faut-il le croire.

A retenir particulièrement les travaux d'Alain Chouraqui, directeur et animateur du camp des Milles, qui avec son équipe a détecté la bonne méthode : celle qui consiste à résister (voir l'ouvrage du même nom) en présence des phases successives de la montée des génocides qui se retrouvent dans tous.

Là encore et ce fut la conclusion, la parole en justice des survivants et celle des associations qui défendent la mémoire doit retrouver sa place car si la justice ne peut suffire à enrayer et prévenir, elle est présente et il nous appartient de nous en servir au lieu de la servir, sans se contenter des rites et des commémorations.

Mémoire 2000

"O t a g e d e m a r q u e"

" Antoine Billot (Ed. Gallimard)

C'est en 1943, que Léon Blum est déporté au Falkenhof, une dépendance du camp de concentration de Buchenwald, en tant qu'"otage de marque" des Allemands qui envisagent de l'utiliser comme monnaie d'échange en cas de besoin. A son retour, il refuse le poste de ministre que lui propose le général de Gaulle, avant d'accepter quelques mois plus tard de présider un éphémère cabinet socialiste. Mais choqué tant par les attaques de la presse communiste qui lui reproche d'avoir vécu sa déportation "dans un palais" que par les combines du monde politique, il se retire définitivement et meurt d'un infarctus le 30 mars 1950 à l'âge de 77 ans.

Buchenwald, Falkenhof, 3 avril 1943 : Arrivée

"En arrivant à Falkenhof, ... où il résidera désormais, Little Bob (surnom donné à Blum dans sa jeunesse) ne ressent d'abord qu'un immense dégoût dont il imagine qu'il procède, ce dégoût, du voyage sinueux qu'il vient d'endurer depuis que l'avion qui les a conduits, lui et cinq autres otages, de France en Allemagne, s'est posé à Weimar, la ville de son cher Goethe, la même où erre encore, soucieux et effaré, le fantôme de Johann Eckermann, un voyage tout en courbes, en arabesques boisées, en trajectoires torses, un voyage dont le déploiement inquiétant, d'une clarté primaire, celle de la vielle, à une obscurité de plus en plus profonde, lui a un peu soulevé le cœur, un voyage durant lequel il s'est tenu ramassé dans un coin du camion militaire venu le chercher à l'aérodrome, loin de tous, civils comme soldats, un mouchoir écrasé sur la bouche, les yeux aussi plissés que ceux d'une vigie inquiète en haut de son phare un soir de tempête, afin de distinguer, par-delà les hêtres nombreux qui s'agrémentaient dans la nuit jusqu'à ne plus donner corps qu'à une seule forme, indivisible - on aurait dit une longue enceinte de pierres noires étrangement hirsutes -, afin de distinguer enfin quelque chose : maison, cabane, abri de chasseur, quelque chose qui signalait l'humanité même infine du lieu..."

Sortie de Buchenwald, 4 mai 1945 : Départ

"... La joie fébrile et encore une fois indécise qui l'inonde à l'instant de recouvrir la liberté, tout cela, le souffle automatique comme les blessures, lui enseigne que ce ne peut être que dans la douleur, par la douleur, que la chair se réconcilie avec l'être, que l'homme le plus humble comme le plus noble n'est jamais davantage l'intime de lui-même que dans la souffrance et cette souffrance qui le révèle à son propre regard, Little Bob comprend alors que c'est elle qui le fait juif aux yeux des autres, ses bourreaux comme ses libérateurs, c'est elle qui symbolise la logique paradoxale de son identité, là où le singulier se confond avec l'universel, là où l'exemplarité voisine avec l'altérité ; il se dit qu'en les écrouant, en les humiliant, en les persécutant, lui, Mandel, Jeanne et tous les autres, on les a relégués en eux-mêmes, livrés à eux-mêmes, en les affranchissant comme s'apprêtent de le faire les soldats et les partisans qui pénètrent à l'instant dans l'hôtel, c'est équipés d'une souffrance rémanente qu'on les rendra au monde et qu'on leur rendra le monde.

Qu'ils la contestent ou qu'ils la confessent, cette souffrance sera désormais tout ce qu'ils possèdent : leur bien."

Les migrants en Europe et le sommet de la Valette du 3 février 2017

Alors que la xénophobie et le racisme progressent partout en Europe, l'Union européenne est confrontée à sa plus grave crise migratoire depuis 1945 avec l'arrivée de personnes migrant pour des raisons socio-économiques, principalement en provenance des Balkans et d'Afrique subsaharienne, et celle de personnes migrant en raison de conflits politiques, de guerres et d'États défaillants, en particulier de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak, du Soudan et de Somalie.



Malgré leurs engagements, les Etats membres n'ont relocalisé qu'un nombre infime de réfugiés politiques depuis la Grèce et l'Italie ; les frontières sont contrôlées entre la France et l'Italie, l'Europe de l'Est et la Grèce. L'accord de 2016 passé entre l'UE et la Turquie a considérablement réduit le passage des réfugiés depuis la Turquie vers la Grèce, la police et les gardes-côtes turcs les empêchant. L'objectif du sommet de la Valette est d'empêcher le passage des migrants depuis l'Afrique du nord, en particulier la Libye et l'Egypte, vers l'Europe. "Il est temps de fermer la route allant de la Libye à l'Italie" a ainsi déclaré Donald Tusk, réélu à la présidence du Conseil Européen. Rappelons qu'en 2016, près de 180 000 migrants sont parvenus en Italie, dont 25 000 mineurs isolés, et plus de 5 000 personnes sont mortes noyées pendant leur traversée.

L'UE va désormais financer les camps de migrants en Afrique, contraindre les migrants à déposer leur demande d'asile depuis ces mêmes pays, et détourner le regard de la violence extrême dont ces personnes sont victimes. Une enquête récente de l'OIM (organisme des Nations unies en charge des migrations) révèle que près de 70% des migrants africains ont été victimes des mafias, notamment en Libye : ces personnes ont été emprisonnées arbitrairement et ont subi des violences physiques, notamment sexuelles pour les femmes. Un trafic d'organes se développe à partir de l'Egypte et des migrants sont forcés de vendre notamment un rein pour payer leur passage vers l'Europe. Cette violence extrême se poursuit pour des migrants arrivés en Italie : ils tombent sous la coupe des mafias nigérianes et italiennes, comme à Ballaro, le centre-ville de Palerme en Sicile, où le marché de la drogue et des centaines de jeunes femmes sont "tenus" par la mafia nigériane, elle-même sous le contrôle de Cosa Nostra... Aucune politique à la hauteur des causes de ces migrations n'est

pour le moment envisagée. Pire encore, les pays européens se referment sur eux-mêmes et l'on voit resurgir des camps d'internement, comme en Hongrie : les réfugiés et les migrants seront désormais parqués dans de grands conteneurs maritimes prévus pour 200 à 300 personnes, les camps seront sécurisés par de clôtures de fil de fer barbelé et des tours de guet. Alors que le président Trump va faire construire un mur entre les Etats-Unis et le Mexique, et expulser des millions d'immigrés, son administration vient d'annoncer la réduction de 50% de l'aide au développement et du financement des agences de l'ONU. Le proche futur se précise. La fermeture complète de nos frontières et le rejet des migrants et des réfugiés hors de nos pays, sans solidarité avec les pays les plus pauvres, auquel cas nous perdrons nos valeurs et l'essentiel de ce qui nous constitue, ou bien le maintien de l'accueil des réfugiés et la mise en oeuvre d'une coopération ambitieuse avec les pays du sud, dont chacun sait qu'ils seront les plus durement frappés par les effets du réchauffement climatique qui conduira des millions de personnes à se déplacer.

Rose Lallier

Génocide des tutsis au Rwanda

La cour d'assises de Seine-Saint-Denis a confirmé en appel le 3 décembre 2016 la condamnation à 25 ans de réclusion criminelle de Pascal Simbikangwa.

Cet ex-capitaine de gendarmerie est le premier Rwandais condamné en France en 2014 pour génocide et complicité de crime contre l'humanité. Il a été jugé coupable d'avoir organisé des barrages à Kigali au passage desquels les tutsis étaient exécutés, et d'avoir livré des armes, des instructions et des encouragements aux miliciens hutus génocidaires.

Le condamné a clamé son innocence et ses avocats ont annoncé qu'ils vont se pourvoir en cassation.

Nous saisissions l'occasion pour recommander le livre de Stéphane Audoin-Rouzeau: "Une initiation Rwanda 1994 -2016" Ed. du Seuil.

A S A V O I R ...

Bilan 2016 de la CDEH

Le Bilan 2016 de la CEDH (Convention Européenne des Droits de l'Homme) publié le 26 janvier est peu flatteur pour la France. La France a été condamnée 17 fois, notamment pour violation du droit à la liberté et à la sûreté (7 fois), du droit à la vie privée et familiale (3 fois), à la liberté d'expression (2 fois), et pour traitement inhumain et dégradant (5 fois). Autant de fois que le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas réunis.

Mauvaise élève, la France doit vraiment mieux faire...

Jean-Marie Le Pen condamné pour le troisième fois pour "le point de détail"

En se joignant à la LICRA et à l'UEJF, Mémoire 2000 vient d'obtenir pour la troisième fois la condamnation de Jean-Marie Le Pen pour avoir réitéré sur BFMTV ses propos sur le "point de détail". La cour confirme la décision obtenue en première instance qui l'avait condamné à 30 000 € d'amende et à 5000 € d'amende en ordonnant la publication d'un communiqué pour annoncer cette condamnation. Mémoire 2000 en tant que partie civile obtient en outre 3000 € de dommages et intérêts.

OUI A LA REPUBLIQUE

... Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie...

Platon 429-347 av JC (extrait de *La République*)

Que dit le procès de Georges Bensoussan ?

Dans le n°91 de notre journal, nous avons évoqué le procès intenté à Georges Bensoussan pour "provocation à la haine raciale". Le jugement a été rendu le 7 mars et l'historien relaxé : c'est heureux.

Même si le CCIF fait appel, cette relaxe entérine d'une certaine manière le fait que G. Bensoussan évoquant l'antisémitisme musulman, parle bien d'une "transmission culturelle" et non, comme on a voulu le faire croire, d'un antisémitisme "atavique ou génétique", et qu'il n'y a pas eu "provocation à la haine raciale" : C'est déjà ça!

Mais l'important de ce procès, me semble-t-il, c'est ce qu'il dit de notre société. En réalité, il met en lumière ce que depuis plus de 15 ans, certains intellectuels dénoncent en vain.

Que proclament-ils de si inaudible?

Ils disent d'une part, qu'il existe en France un "nouvel" antisémitisme issu du monde arabo-musulman, et que d'autre part, comme le déplore G. Bensoussan, "...l'intégration est en panne. Aujourd'hui, effectivement, nous sommes en présence d'un autre peuple qui se constitue au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés." Analyse partagée par Elisabeth Badinter par ses propos : "une seconde société tente de s'imposer insidieusement au sein de notre République, tournant le dos à celle-ci, visant explicitement la séparation, voire la sécession".

Parler de ces deux phénomènes relève du tabou et revient à être fiché raciste et/ou islamophobe. Qu'à cela ne tienne...

Peut-on nier que depuis une quinzaine d'année (pour situer un peu les choses, je dirais depuis 2001 lors de la conférence de Durban et après le 11 septembre), l'antisémitisme a pris une autre tournure? Il est moins l'apanage des "fachos" que celui des "jeunes des quartiers" qui s'en emparent au prétexte de soutenir leurs "frères Palestiniens"...

Puis de glissement en glissement on en arrive au meurtre d'Ilan Halimi, aux assassinats de M. Merah, à l'hyper cacher, à des agressions de toutes natures...et à une banalisation totale de l'injure antisémite, dans les écoles, la rue...

On pourra dire que, s'il existe un "nouvel antisémitisme", les juifs, qui en ont vu d'autres, n'auraient qu'à s'en débrouiller et passer par pertes et profits les morts qu'il a provoqués.

Ce serait vite oublier que l'antisémitisme a toujours été, dans l'histoire, le symptôme majeur d'une démocratie en péril.

C'est ce qui se produit aujourd'hui avec la "panne d'intégration" et la "sécession". "Sécession" qui est le rêve et la visée d'une minorité islamique radicale, politique.

Ces radicaux très agissants, ont su trouver de nombreux soutiens (parfois involontaires, mais on le sait, "l'enfer est pavé de bonnes intentions"). Les pouvoirs publics dans certaines municipalités, ont souvent confié à des associations communautaires de type salafiste, les membres de la communauté musulmane, les enfermant ainsi dans leur identité religieuse. C'est ainsi que des musulmans qui devraient pouvoir vivre sereinement dans leur pays, se retrouvent aux mains et à la merci des radicaux. En voulant plaire aux Musulmans, et en espérant obtenir une illusoire "paix sociale", en réalité, on les abandonne et les livre au radicalisme.

Et les radicaux s'y connaissent pour utiliser les lois de la République et de la laïcité à leur avantage. Ils sont en cela, souvent aidés par ceux que l'on pourrait qualifier "d'idiots utiles" toujours prompts à vouloir faire passer les coupables, par exemples d'actes terroristes ou antisémites, pour des victimes de la société. La sociologie a bon dos, qui remplace aisément l'histoire et la philosophie politique et surtout qui oublie que les terroristes jihadistes, (comme le souligne très adroitement Philippe Val dans son dernier livre), sévissent partout dans le monde, quelles que soient leurs conditions sociales. On exonère ainsi facilement le coupable et l'on rend la victime responsable de ce qui lui arrive: la bonne conscience est sauve!!

Ce déni du réel met en péril l'état de droit et ouvre la voie à la soumission - but recherché par les radicaux. Mais avant, il déroule le tapis rouge à l'extrême droite.

Voilà, à mon sens, très grossièrement résumé, ce que ce procès a permis de mettre en évidence. Il a permis aussi, aux plus avisés, de voir ce que l'on tente de cacher et d'entendre ce que l'on essaie de taire...

Peut-être aura-t-il aussi pour effet, de susciter d'autres prises de parole, et de soutenir celle d'intellectuels musulmans qui ont le courage de dénoncer ce que d'aucuns s'ingénient à étouffer.

Lison Benzaquen

DES MAINTENANT N'OUBLIEZ PAS VOTRE COTISATION POUR 2017
AMIS, MEMOIRE 2000 A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. ADHEREZ !

ADHESION

COTISATION

J92

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Fax _____ e-mail _____

Cotisation : 50€ . Soutien : 100€. Membre bienfaiteur : 150€ ou plus.
Pour les personnes ne disposant pas de revenu imposable : 15 €.

A retourner avec votre chèque à Mémoire 2000

Courrier : 114, Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
(Siège social : 12, rue Jean Richépin - 75116 Paris)
Tél.: 01 46 44 57 21 - e.mail : memoire.2000@sfr.fr

Mémoire 2000 sur internet

Adresse du blog

memoire2000.org

Vous pourrez y consulter, entre autres,
chaque numéro du journal.

Ce journal est le bulletin de liaison de Mémoire 2000

- association régie par la loi de 1901 -
Courrier : 114, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves

(Siège social : 12, rue Jean Richépin - 75116 Paris)

Tél : 01 46 44 57 21

e.mail : memoire.2000@sfr.fr

Comité de rédaction :

Bernard Jouanneau, Lison Benzaquen,

Rose Lallier.

Réalisation : Lison Benzaquen.